

Cabinet du préfet
Direction des sécurités

Lille, Le 05 octobre 2022

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

à

Objet : difficultés d'approvisionnement des stations-services en carburant

Un mouvement social chez TotalEnergies provoque des difficultés d'approvisionnement en carburant dans les stations-services du département. Ces difficultés sont accrues par la précipitation de certains de nos concitoyens, qui semblent penser que la situation est critique.

La situation est suivie très étroitement par les services de l'État en vue du retour à une situation normale et de l'attente, afin notamment d'approvisionner en carburant de manière prioritaire les secteurs et professions connaissant des tensions, notamment en mobilisant les autres dépôts de la région.

J'ai identifié 18 stations services, majoritairement des grandes enseignes commerciales, qui ont encore des stocks de carburant et auxquelles j'ai demandé de prioriser l'accès aux publics prioritaires que sont les ambulanciers, médecins et infirmiers.

Afin d'éviter des phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations services, j'ai décidé d'interdire la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburant dans tout récipient de type jerrican ou bidon, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des services de police et de gendarmerie locaux.

Les exploitants des stations services, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburant, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Des discussions sont en cours avec TotalEnergies pour rétablir une situation normale. Des stocks stratégiques ont été libérés ce jour au bénéfice de notre région, ce qui devrait permettre de réapprovisionner progressivement les stations-services.

Les sous-préfets d'arrondissement comme mon cabinet restent à votre disposition sur ce sujet.

le préfet,



Georges-François LECLERC